

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

Présents : MM PROVENCHERE, DOURILLE, GROLET, FAYON

MMES PEUDEVIN, GROLLET, KAUFFELD, GOURBEYRE, OLIVIER.

Absents : MM FOUCART, MURE, LAURADOUR-DUFRAISSE, GARMY, MME CAUDROY.

Procurations : MME CAUDROY à MME PEUDEVIN

OBSERVATIONS AVANT SEANCE :

Monsieur le Maire indique que le point Compétence Voirie va être rajouté après le point « Distributeur automatique de billets » dans Autres dossiers en cours. Le point « Travaux Mairie » va également être rajouté avant le point « Compétence Voirie » dans Autre dossiers en cours.

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE :

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : MMES PEUDEVIN et GOURBEYRE.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017:

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 15 Décembre 2017 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Résultat du vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2018 :

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 16 Mars 2018 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Résultat du vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

III – OLLIERGUES 2030 :

*** Point sur les travaux :**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée délibérante que la façade en métal pour la pharmacie aurait dû commencer le lundi 9 Avril 2018, mais un câble électrique d'alimentation de bâtiments voisins ne permet pas aux ouvriers de travailler en sécurité.

Monsieur le Maire indique qu'il a été nécessaire de faire intervenir dans des délais courts, l'entreprise ENEDIS pour trouver une solution, sinon le chantier sera suspendu.

L'entreprise interviendra le Mardi 17 Avril 2018 dans la matinée pour couper le câble et faire des branchements temporaires.

Monsieur le Maire tient notamment à remercier ENEDIS pour leur réactivité, et tient à souligner l'importance de conserver ces services de proximité.

Les menuiseries intérieures seront posées pour la semaine 16. Une visite est prévue le vendredi 13 Avril 2018 avec les agences et Mr GAGNAIRE concernant l'aménagement de la pharmacie. Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement intérieur n'est pas pris en charge par la mairie.

La vitrine de la MAISON DU CADEAU de l'OP 5 a bien été posée. Monsieur le Maire tient à féliciter l'entreprise PROMETAL pour leur travail.

Concernant l'OP 4 OPHIS, la dalle du Rez-de-Chaussée a été coulée.

Concernant l'OP 3 HALLE ET ESPLANADE, il y a un désaccord quant au calendrier proposé par l'entreprise. En effet, le délai est trop long compte tenu de l'ouverture de la pharmacie au 02 Octobre 2018. Le calendrier proposé n'a donc pas été validé par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire tient à rappeler que suite au questionnaire « Olliergues 2030 » qui avait été proposé aux habitants d'Olliergues en été 2017, les personnes qui ont participé à ce questionnaire, seront conviées prochainement pour visiter le chantier « Olliergues 2030 ».

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

*** Dossier LEADER :**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée délibérante que le dossier de demande de fonds LEADER est assez complexe, car il faut détailler les dépenses aux centimes près.

Le dossier OP 5 « MAISON DU CADEAU » a été envoyé le 22 Mars 2018.

La subvention LEADER attendue sur ce dossier est d'environ 118 000 €, soit environ 49 % sur un montant total d'opération H.T de 237 000 €.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

IV – AUTRES DOSSIERS EN COURS :

*** SIEG : éclairage public :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez a été labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) début 2017 par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera assurée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG 63).

Le montant estimatif des travaux s'élève à 71 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant et en demandant à la Commune, un fonds de concours égal à 25 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C de l'Ecotaxe, soit 17 768,00 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les travaux de réfection de l'éclairage public à Olliergues et autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement au SIEG, à hauteur de 17 768,00 € H.T prévisionnel, et à signer la convention citée ci-dessus et tous les dossiers afférents à cette opération.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

*** Rue de la Chaussée : Assainissement :**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée délibérante que la totalité des habitants côté Dore de la rue de la Chaussée ne sont pas raccordés à l'assainissement, sauf Monsieur et Madame MALOSSE.

Toutes les personnes concernées sont d'accord pour être raccordées.

Le chantier se passe bien et est effectué par l'entreprise CHANTELAUZE. L'entreprise a été assez souple avec les personnes concernées, afin de faire intervenir leurs plombiers avant de refermer les fouilles. Chaque habitant raccordé aura à payer un droit de branchement d'un montant de 300 €, puis le paiement d'une taxe d'assainissement en fonction du nombre de m3.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

*** Dossier SABATIER :**

Monsieur le Maire indique aux Membres de l'Assemblée délibérante qu'une modification cadastrale doit être effectuée concernant la parcelle AP 274 sur la commune d'Olliergues.

En effet, sur le plan cadastral, un escalier se situant derrière l'ex-perception traverse une parcelle privée, et appartient à Monsieur et Madame SABATIER.

Monsieur et Madame SABATIER accepte de céder gratuitement une partie de leur terrain à la commune d'Olliergues.

Afin de régulariser, Monsieur le Maire propose de confier ce dossier au Cabinet de Géomètres-Expert GEOVAL sis à AMBERT pour effectuer cette modification. Un devis a été établi pour un montant de 360,00 € HT soit 432,00 € T.T.C.

Il n'y aura pas de travaux, car il s'agit uniquement d'une régularisation administrative.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis cité plus haut, à régler le montant de 432,00 € T.T.C auprès du Cabinet de Géomètres-Expert GEOVAL à Ambert et à confier ce dossier auprès de Maître ROUX, Notaire à Pont-du-Château et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

*** Distributeur Automatique de Billets (DAB) :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que la Caisse d'Epargne a annoncé son départ de la commune d'Olliergues, avec un préavis de départ au cours du mois de Septembre 2017.

Cette dernière était installée sur la commune d'Olliergues depuis le 1^{er} Décembre 2004.

Depuis cette annonce, Monsieur le Maire a mis tout en œuvre afin de permettre la réinstallation du Distributeur Automatique de Billets (DAB), principal service de proximité. De nombreuses motions de soutien pour le maintien de l'ensemble des distributeurs automatiques de billets (DAB) sur le territoire du Livradois Forez, dont celui d'Olliergues.

Les négociations ont été très longues et ont dû mobiliser plusieurs partenaires notamment les services de l'Etat, la sous-préfecture, et plusieurs directeurs de banques.

Après toute cette mobilisation, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité directoire de la Caisse d'Epargne a fait une proposition pour la remise en place du distributeur, moyennant certaines conditions, à savoir :

- Une mise à disposition à titre gratuit du local pour réinstaller le distributeur automatique de billets (DAB) auprès de la Caisse d'Epargne ;
- Le rachat des anciens bâtiments de la Caisse d'Epargne par la commune à l'euro symbolique, cadastrés AP 200 ;
- Une contribution aux frais de fonctionnement du distributeur (DAB) de la caisse d'Epargne, à hauteur de 1 000 euros par an, pendant une durée de trois ans.

Toutes ces conditions seront relatées dans une convention entre la commune d'Olliergues et la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal :

- **Accepte** la remise en place du Distributeur Automatique de Billets (DAB) dans les locaux de la Caisse d'Epargne ;
- **Accepte** d'acheter à l'euro symbolique les anciens bâtiments de la Caisse d'Epargne, sis Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Olliergues (63880) ;
- **Accepte** de participer aux frais de fonctionnement du distributeur automatique de billets, à hauteur de 1 000 euros par an, pendant une durée de trois ans ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à contacter Maître ROUX, Notaire à PONT-DU-CHATEAU, pour constituer les actes notariés relatifs à l'achat des bâtiments de la Caisse d'Epargne ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, et à faire procéder à toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

*** Travaux MAIRIE :**

Monsieur le Maire a projeté des photos des travaux terminés à la Mairie. La cuisine est terminée et fonctionnelle. La plomberie a été réalisée par l'entreprise GOURCY à Marat et l'électricité par l'entreprise AC2F à Sauviat. Les employés du service technique de la commune d'Olliergues ont réalisé la cuisine.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

*** Compétence VOIRIE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez ne souhaitant pas conserver la compétence voirie, l'ensemble des véhicules a dû être réparti entre les Communes membres de la communauté de communes.

La commune d'Olliergues récupère les véhicules suivants :

- Manuscopique ;
- Tracteur ARION 400.

La commune du Brugeron n'a pas récupéré de véhicules. Une aide financière de la part de chaque commune a été proposée lors des différentes réunions. La commune du Brugeron pourra bénéficier d'une subvention départementale à hauteur de 50 % du prix d'achat du véhicule.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de participer à l'achat d'un tracteur pour la commune du Brugeron, à hauteur de 6 000 €.

Le conseil Municipal accepte de participer à l'achat d'un tracteur pour la commune du Brugeron, à hauteur de 6 000 € et autorise Monsieur le Maire à verser la participation financière ci-dessus mentionnée et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

V – VOTE DES TROIS TAXES (HABITATION, FONCIER BATI, FONCIER NON BATI) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas modifier, pour l'année 2018, les taux d'imposition des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.

TAXES	TAUX 2018	PRODUIT ATTENDU EN EUROS
Habitation	9,86	98 896
Foncier (Bâti)	15,34	169 354

Foncier (Non Bâti)	70,00	20 090
TOTAL		288 340

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VI – BUDGET PRIMITIF 2018 :

*** Budget Général :**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget général.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : **1 062 981,43**

- Section d'Investissement : **1 580 115,41**

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

*** Budget Assainissement :**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du budget Assainissement.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : **62 911,89**

- Section d'Investissement : **135 618,45**

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VII – AUTRES DOSSIERS – FINANCES LOCALES :

*** Ligne de Trésorerie :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la commune a contracté avec le Crédit Agricole une ligne de crédit d'un montant de 500 000 € dont l'échéance se termine fin avril 2018.

Il propose de renouveler cette ligne de crédit pour un montant de 500 000 € et présente la proposition de la banque.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Accepte** de renouveler une ligne de crédit auprès du Crédit Agricole Centre France, dont le siège social se situe 3 avenue de la Libération à CLERMONT-FERRAND, de la façon suivante :

Montant de la ligne de crédit : 500 000 €
Durée : 1 an
Taux fixe : 0,80 % marge comprise (pour information Euribor 3 mois du 01/03/2018 : -0,327 %)
Commission d'engagement : 0,20 %
Frais de virement : Néant

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention, les demandes d'avance et tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

*** Création Opération Investissement RUE DE LA CHAUSSEE Budget Assainissement :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications comptables apportées au Budget Assainissement concernant la création d'une opération d'investissement n° 113 dénommée « Rue de la Chaussée ». Ce montant sera consacré à des travaux d'Assainissement au niveau du chantier Rue de la Chaussée.

Opération 113 : RUE DE LA CHAUSSEE

2313	Constructions	+ 25 000			
------	---------------	----------	--	--	--

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

*** Création Opération Investissement AMENAGEMENTS BORD DE DORE Budget Général :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications comptables apportées au Budget Général concernant la création d'une opération d'investissement n° 145 dénommée « AMENAGEMENT BORDS DE DORE ». Ce montant sera consacré à des travaux d'Aménagement des bords de la Dore au niveau du chantier Olliergues 2030.

Opération 145 : AMENAGEMENT BORDS DE DORE

2313	Constructions	+ 125 000,00			
------	---------------	--------------	--	--	--

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

*** Création Opération Investissement TABLE D'ORIENTATION Budget Général :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications comptables apportées au Budget Général concernant la création d'une opération d'investissement n° 146 dénommée « TABLE D'ORIENTATION ». Ce montant sera consacré à des travaux de création d'une table d'orientation.

Opération 146 : TABLE D'ORIENTATION

2313	Constructions	+ 5 000		
------	---------------	---------	--	--

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

*** Création Opération Investissement RUE DE LA CHAUSSEE Budget Général :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications comptables apportées au Budget Général concernant la création d'une opération d'investissement n° 147 dénommée « RUE DE LA CHAUSSEE ». Ce montant sera consacré à des travaux de réfection du chemin rue de la chaussée suite éboulement.

Opération 147 : RUE DE LA CHAUSSEE

2313	Constructions	+ 200 000,00		
------	---------------	--------------	--	--

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

*** Garantie emprunt / OPHIS :**

Monsieur le Maire présente la proposition de l'OPHIS en ce qui concerne la garantie emprunt contractée pour l'opération d'acquisition amélioration de trois logements, situés secteur rue Rhin et Danube à Olliergues.

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n° 75796 en annexe signé entre l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ET DE L'IMMOBILIER SOCIAL (OPHIS) ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC),

Le Conseil Municipal délibère :

1°) L'assemblée délibérante d'Olliergues accorde **sa garantie à hauteur de 50 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 301 857,00 Euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 75796 constitué de quatre lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2°) La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3°) Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIII – FIBRE OPTIQUE :

*** Point sur le dossier :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Olliergues a été choisie par la Région Auvergne Rhône Alpes pour recevoir la fibre optique.

La mairie a mandaté la Poste afin de recenser sur la totalité de la commune, les problématiques d'adresse. En effet, si un administré n'a pas de numéro et d'adresse précise, il ne pourra être raccordé.

Monsieur le Maire prévoit de rencontrer Madame LAGEIX pour faire de nouveau un point sur l'avancement des travaux.

Il indique également que l'entreprise CIRCET s'occupe du déploiement de la Fibre Optique.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

*** Droit de préemption :**

Aucun droit de préemption n'est à signaler.

*** Maison COUDOULET :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante qu'un rocher menace de se décrocher à l'arrière de cette maison. Les services du Groupement d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) sont venus sur place. Le GRIMP a dit qu'il n'y avait pas de soucis mais le

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est plus inquiet. Cette maison n'est pas occupée.

Le 18 Mai 2018, le BRGM et le GRIMP interviendront pour faire un diagnostic sur place. Ils réaliseront un diagnostic concernant le rocher qui s'est décroché à hauteur de la pharmacie d'Olliergues, sur le trottoir d'en face.

*** Maison ALIPS :**

Monsieur le Maire indique aux Membres de l'Assemblée délibérante que la maison appartenant à Monsieur ALIPS Xavier, située au 5 rue du Pavé à Olliergues, menace de s'effondrer et d'endommager la maison voisine. L'entreprise CHANTELAUZE, chargée de la démolition de la maison, interviendra le 23 Avril 2018.

Un arrêté et des barrières seront installés sur place afin de signaler ce chantier.

*** Cantine Scolaire :**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée délibérante que le Conseil Départemental a fixé lors de son assemblée départementale, le nouveau tarif de restauration pour l'année scolaire 2018-2019. Le tarif du repas pour les élèves puydômois du 1^{er} degré, pour les cas d'accueil ou de fourniture et les visites pour les CM2 est fixé à 4 €.

Monsieur le Maire précise que la participation communale par repas reste fixée à 0,50 €.

*** Questions du public :**

- **Monsieur BERNON** : Concernant l'assainissement de la station d'épuration, y a-t-il eu une étude sur la séparation des deux réseaux, pour rechercher les anomalies ?

- **Monsieur le Maire** : L'augmentation du débit en fonction des heures, cela est tout à fait normal. Cependant, les variations et arrêts de la station ne sont pas normaux, notamment en cas d'orages. Il faudrait arriver à faire un diagnostic.

- **Madame TARRIT Eliane** : Il doit y avoir les plans des réseaux aux archives, et une étude a déjà été réalisée.

- **Madame TARRIT Eliane** : La commune a-t-elle acheté et mis en place un défibrillateur ? Apparemment, un défibrillateur a été répertorié sur la commune d'Olliergues.

- **Monsieur le Maire** : Pour l'instant, nous n'avons pas acquis de défibrillateur, mais c'est un dossier acté en effet. L'achat et l'installation d'un défibrillateur sur la commune a été budgétisé notamment dans l'opération « AMENAGEMENTS BORDS DE DORE ».

- **Madame BEAL Annie** : Le prix annoncé de 5 770 euros pour la fibre optique ne concerne que l'attribution de numéros ?

- **Monsieur le Maire – Madame GOURBEYRE** : Ce montant correspond à plusieurs services proposés par la poste pour la mise en place de la fibre optique sur la commune. En effet, il y a

une aide pour la démarche, la recherche des adresses concernées, l'enregistrement sur le logiciel et le GPS. Cette mission a un coût mais ce service est primordial.

- Madame PROVENCHERE Claire : Le bureau de tabac va rouvrir à quelle date ?

- Monsieur le Maire : Pour l'instant, nous ne pouvons pas remettre les clés au nouveau gérant car il faut attendre que le délai de recours soit expiré. Le délai court jusqu'au 14 Avril 2018.

Nous attendons un mail de Maître PETAVI, Liquidateur pour remettre les clefs au repreneur. Pour l'instant, seul l'entreprise en charge de réaliser les diagnostics énergétiques a pu rentrer dans le local. La vente des murs doit avoir lieu le 6 Juin prochain.

La séance est levée à 22h02.